

COMMUNE DE VILLERS-BRULIN

☎ 09.63.61.73.89

180 Rue de Béthonsart

62690

VILLERS-BRULIN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Six Juin à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Louis LAMBERT, Maire, en suite de convocation ordinaire, en date du Deux Juin, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Mmes et Mrs LAMBERT, BOURDREZ, WACHEUX, BOURGOUIN, CATALAN & CARPENTIER

Étaient absents : Mme PLAYEZ qui a donné pouvoir à Mr WACHEUX
Mrs MOUTON & DESSE

Secrétaire de séance : Mr BOURDREZ

ORDRE DU JOUR :

- RAPPORT DE LA CLECT 2025 ET DELIBERATION
- DECISIONS CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE PREVUS A GUESTREVILLE ET A VILLERS-BRULIN
- QUESTIONS DIVERSES

1. RAPPORT ANNUEL DE LA CLECT 2025 :

Monsieur le Maire présente le montant des attributions de compensation 2025 tel que proposé par la CLECT à savoir :

En matière d'érosion & d'assainissement : **17 996 €**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le montant des attributions de compensation tel que présenté ci-dessus ;
- D'inscrire les crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2025 de la façon suivante :

- En section de fonctionnement -

En dépenses (Article 739211) = **17 996 €**

- D'approuver le rapport de la CLECT 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE** le rapport établi par la C.L.E.C.T ;
- **ACCEPTE** d'inscrire les crédits budgétaires correspondants au B.P 2025 tels que présentés par son Président.

2. DECISIONS CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE PREVUS A GUESTREVILLE ET A VILLERS-BRULIN :

Suite à la décision du Conseil Municipal de réaliser des travaux de trottoirs, de borduration et d'éclairage public, au droit des nouvelles construction, Rue de la Chapelle au Hameau de GUESTREVILLE et Rue de Tincques (en face de chez Mr BOUCHEZ) à VILLERS-BRULIN, Monsieur le Maire présente le devis de l'Entreprise BALESTRA pour les travaux d'aménagement de trottoirs et de borduration qui s'élève à la somme de 46 443,85 € H.T et le devis de l'Entreprise GD'ELEC de Monchy-Breton pour la

fourniture et la pose de 2 mâts solaires d'un montant de 7 838,00 € H.T soit un montant total H.T de 54 281,85 € pour l'ensemble de ces travaux.

Monsieur le Maire précise, par ailleurs, que conformément au souhait du Conseil Municipal, les demandes de subvention au titre de l'aide à la voirie communale et des amendes de police (de l'ordre de 15 000 € chacune) ont été déposées auprès du Conseil Départemental.

Après délibération, les devis ci-dessus présentés sont acceptés par le Conseil Municipal, sachant que ces travaux se feront en 2 tranches et que la 1^{ère} tranche démarrera à VILLERS-BRULIN.

3. QUESTIONS DIVERSES :

3.1 Devis filet de toit au city-stade :

Suite aux réclamations du voisinage proche du city-stade, Monsieur le Maire présente à ses Conseillers le devis de l'Entreprise EHTRE PAYSAGE pour l'installation d'un filet de toit : celui-ci s'élève à la somme TTC de 13 453,44 €.

Après délibération et afin de solutionner les désagréments causés par les ballons, le Conseil Municipal accepte le devis présenté.

3.2 Travaux de réaménagement de la cantine scolaire :

A ce titre, Mr le Maire présente le devis de CUISINELLA de HERLIN-LE-SEC d'un montant de 6 780,00 € TTC.

Après étude des plans et du coût de ce projet, le Conseil Municipal valide ce devis dont le montant sera intégralement pris en charge par la Commune de VILLERS-BRULIN et non pas par le R.P.I.

3.3 Passage en revue des rues du village et du Hameau :

Le Conseil Municipal passera prochainement toutes les rues du village et du Hameau en revue pour savoir si certaines nécessitent des travaux de réparation.

3.4 Travaux de peinture intérieurs et extérieurs de la salle des fêtes :

Effectués par l'Entreprise DERACHE de Monchy-Breton, ceux-ci démarreront le 11 Juin jusqu'au 19 Juin.

3.5 Radars pédagogiques :

Le Conseil Municipal souhaite que les radars pédagogiques du village soient révisés.

3.6 Remerciements du Rural Club de VILLERS-BRULIN :

Monsieur le Maire donne lecture aux Conseillers de la lettre de remerciements de Mme la Présidente du Rural Club de VILLERS-BRULIN pour la subvention de 200 € octroyée à cette association par la Commune.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance levée.

Suivent les signatures des Membres présents,